

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 118

4 février 2000

SOMMAIRE

Aetna Group International S.A., Luxembourg	page 5662	Petroleum Finance Holding S.A., Luxembourg	5636
Altomare S.A., Luxembourg	5651	P.I.D., Participations Industrielles Diversifiées S.A.H., Luxembourg	5632
Amar S.A., Luxembourg	5658	Plamed Invest S.A., Luxembourg	5635
Cordite Holding S.A., Luxembourg	5655	Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5636
Edmond Israel Foundation, Luxembourg	5650	PTL Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5636
Garreau-Simon, S.e.n.c., Luxembourg	5660	Pushkar S.A., Luxembourg	5635
Harvest Holding S.A., Luxembourg	5618	Real Invest International S.A. Holding, Luxembourg	5637
Iberian Capital S.A., Luxembourg	5618	Re.In.Co., Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	5637
Immobilière Franco-Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	5619	REnto Invest, S.à r.l., Hesperange	5637
Immobilière Gardenia, Gardenia Blu, S.à r.l., Luxembourg	5618	RESO, Research and Solution S.A., Luxembourg	5637
Imoca Holding S.A., Hesperingen	5623	Rhododendron S.A., Luxembourg	5638
Ine S.A. Holding, Luxembourg	5619	RMC Finance Holding S.A.H., Luxembourg	5638
Inka A.G., Luxembourg	5619	R.N.D., S.à r.l., Schifflange	5638
Interfastening Holding S.A., Luxembourg	5620	Ropperse S.A., Luxembourg	5639
International Expert Holding S.A., Hesperange	5620	Scala International S.A., Luxembourg	5634
International Trade Holding S.A., Luxembourg	5620	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	5643, 5644
International Ventures Corporation S.A.H., Luxembourg	5620	Sedrun Holding S.A., Luxembourg	5639
Intertransport Holding S.A., Luxembourg	5620	Sermet Investment S.A.	5642
Invilux S.A., Luxembourg	5621	Setas International S.A., Luxembourg	5642
Ismat International S.A. Soparfi, Luxembourg	5621	Setas S.A., Luxembourg	5642
JFR Consulting, S.à r.l., Dudelange	5621	Sitaro Investments S.A., Luxembourg	5642
Joco Promotions S.A., Clemency	5619	Snack Istanbul, S.à r.l., Luxembourg	5643
Kalmo Finance S.A., Luxembourg	5621	Socalux S.A., Luxembourg	5643
Kaplan Holding S.A., Luxembourg	5622	Société de Promotion Financière et Patrimoniale du Benelux S.A., Luxembourg	5642
Lagena Holding Company S.A., Luxembourg	5622	Société Immobilière Opava S.A., Luxembourg	5644
Librairies Réunies S.A., Luxembourg	5619	Sodecom Holding S.A., Luxembourg	5644
Liria S.A., Luxembourg	5622	Southern Participations S.A., Luxembourg	5645
Lorimar S.A., Luxembourg	5622	Swistar S.A., Luxembourg	5645
Lugex S.A., Luxembourg	5623	Talus S.A.H.	5645
Luxcommunication S.A., Luxembourg	5622	Tanaka S.A., Luxembourg	5645
Luxlogistic & Transport S.A.	5623	Taxi Martins, S.à r.l., Nouvelle Société, Dudelange	5638, 5639
Lux Ministere, S.à r.l., Luxembourg	5626	Tempesta S.A., Luxembourg	5645
Maison Renée Berens, S.à r.l., Dudelange	5627	Texto International S.A., Luxembourg	5646
Malmarend S.A., Luxembourg	5626	Thiel Logistik A.G., Grevenmacher	5639, 5641
Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler	5627	Three-I S.A., Luxembourg	5646
Mathis Prost S.A., Sandweiler	5627	Tomo S.A., Luxembourg	5646
Maydream S.A., Luxembourg	5627, 5628	Topfin Holding S.A., Luxembourg	5647
MeesPierson AIS Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	5629	Tresco S.A., Luxembourg	5644
Miroglio Finance S.A.H., Luxembourg	5629	Tranzilux Fracht, S.à r.l., Luxembourg	5647, 5648
Mito S.A., Luxembourg	5629	T.S.F. Productions S.A., Eischen	5648, 5649
Multi Cleaning Systems S.A., Luxembourg	5630	Tuscan International Investments S.A., Luxembourg	5649
Natinvest S.A.H., Luxembourg	5623, 5624, 5625	Unevinc S.A., Luxembourg	5649
N.K.S. Fortune S.A., Luxembourg	5630	United Participations Company S.A., Luxembourg	5646
Nord Strassen Automobiles S.A.	5630	Upifra S.A., Luxembourg	5650
Nostag S.A., Luxembourg	5630	Valfin S.A., Luxembourg	5650
Nettoyage de Vitres, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5630	Valser S.A.H., Luxembourg	5650
Oakleave S.A., Luxembourg	5632	Vedado Consulting S.A., Luxembourg	5641
OAS, S.à r.l., Dudelange	5632, 5633	Wave Investments S.A., Luxembourg	5651
Overseas Investments S.A., Luxembourg	5634	Wester S.A., Luxembourg	5650
Overseas Media Investments S.A., Luxembourg	5634	Winconsult S.A., Luxembourg	5649
Pamaxeco S.A., Luxembourg	5635	Xanthos S.A.	5651
Patinvest S.A., Luxembourg	5635	Yoshi S.A., Luxembourg	5654, 5655
Perles de Vie S.A., Luxembourg	5635		

HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.310.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

HARVEST HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61766/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

IBERIAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.711.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(61770/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

IBERIAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.711.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(61772/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

IBERIAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.711.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(61771/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

IMMOBILIERE GARDENIA, GARDENIA BLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.484.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., GARDENIA BLU, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(61774/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

IMMOBILIERE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.061.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61773/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 24.818.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61776/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INKA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.691.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61777/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

JOCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 59.431.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1999, vol. 314, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 23 décembre 1999.

Signature.

(61787/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LIBRAIRIES REUNIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Signature.

(61792/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERFASTENING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.351.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERFASTENING HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-délégué

(61778/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERNATIONAL EXPERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange.
R. C. Luxembourg B 47.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERNATIONAL EXPERT HOLDING S.A.

Signature

(61780/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.898.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1999, vol. 531, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 17 mai 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 3.093,62 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61781/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 26.657.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(61782/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INTERTRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.857.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(61783/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.393.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61784/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

ISMAT INTERNATIONAL S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 58.569.

Suivant délibération du conseil d'administration en date du 25 novembre 1999, il a été décidé de transférer le siège social du 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 1999.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Olivier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61785/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

KALMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.935.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

KALMO FINANCE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61788/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

KALMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.935.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

KALMO FINANCE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61789/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

JFR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3403 Dudelange, 12, an Hinnfen.
R. C. Luxembourg B 45.051.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1999, vol. 315, fol. 6, case 12/1/2/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

J. Remy
Gérant

(61786/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

KAPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 57.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61790/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LAGENA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.584.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61791/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.194.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61793/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LORIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.881.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(61795/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LUXCOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.793.

Composition actuelle du conseil d'administration:

- Monsieur Louis Desmals, industriel, 9, avenue de la Pinède, B-1180 Bruxelles, président;
- Monsieur Jean-Pierre Lentz, retraité, 16, rue Savelborn, L-7660 Medernach, administrateur;
- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61797/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

IMOCA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperingen.
H. R. Luxemburg B 39.043.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 27. Dezember 1999, Vol. 532, Fol. 4, Case 5, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 28. Dezember 1999.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. Dezember 1999.

IMOCA HOLDING S.A.
Unterschrift

(61775/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LUGEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.360.

L'assemblée générale annuelle du 16 juin 1999 nomme Monsieur Stéphane Liegeois comme nouvel administrateur, employé privé, demeurant à Luxembourg en place de Mademoiselle Anne-Isabelle De Man, démissionnaire.

Pour réquisition
P. Rochas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61796/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LUXLOGISTIC & TRANSPORT S.A., Aktiengesellschaft.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreissigsten November.

Versammelten sich die Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft LUXLOGISTIC & TRANSPORT S.A., mit Sitz in L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwies, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 30. November 1999, nämlich.

a) Herr Lutz Ludtke, Geschäftsführer, wohnhaft in D-47198 Duisburg, Wilhelmstrasse 67.

b) Frau Petra Pape, Geschäftsführer, wohnhaft in D-47259 Duisburg, Wildungerstrasse 26.

c) Herr Ralf Pape, Geschäftsführer, wohnhaft in D-47259 Duisburg, Wildungerstrasse 26

welche, nachdem sie sich als rechtens einberufen erklärten, einstimmig folgenden Beschluss gefasst haben.

Einziger Beschluss

Im Einverständnis der Aktionäre wird dem Verwaltungsratsmitglied Herr Lutz Ludtke, vorgeannt, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten übertragen. Das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied ist befugt die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift im Rahmen seiner Befugnisse rechtsgültig zu verpflichten.

P. Pape R. Pape L. Ludtke

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 24 décembre 1999, vol. 143, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

(61798/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

NATINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 20.704.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze décembre à 14.30 heures.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATINVEST S.A.H., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 2 août 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 17 octobre 1983 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.704.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sabla Al Assad, avocate, demeurant à Paris.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ali Al Assad, demeurant à Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Yann Baden, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Approbation des comptes arrêtés au 10 décembre 1999 et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

2) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.

3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

4) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Madame la Présidente met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la société arrêtés au 10 décembre 1999 et donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Troisième résolution

Est nommé liquidateur Madame Sabla Al Assad, avocate, demeurant à F-75116 Paris, 38, avenue Foch.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment de ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Al Assad, A. Al Assad, V. Baden et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 1999, vol. 463, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 décembre 1999.

A. Lentz.

(61814/221/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

NATINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 20.704.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze décembre à 15.00 heures.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATINVEST S.A.H., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 2 août 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 17 octobre 1983 et mise en liquidation en date du 15 décembre 1999 suivant acte numéro 811/1999 reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.704.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sabla Al Assad, avocate, demeurant à Paris.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ali Al Assad, demeurant à Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Yann Baden, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Rapport du liquidateur de la société.

2) Désignation d'un commissaire-vérificateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente dépose au bureau de l'assemblée le rapport, comptes et pièces à l'appui, du liquidateur Madame Sabla Al Assad, avocate, demeurant à F-75116 Paris, 38, avenue Foch, désigné lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant mis en liquidation la société.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'assemblée passe à l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du liquidateur de la société est approuvé. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Monsieur Denis Bour, comptable, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, qui, ici présent accepte ce mandat et est désigné comme commissaire-vérificateur à la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide encore qu'une seconde assemblée se tiendra en date de ce jour à 15.30 heures de relevée et aura pour ordre du jour:

- 1) rapport du commissaire-vérificateur;
- 2) décharge au liquidateur;
- 3) clôture de liquidation;
- 4) décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Al Assad, A. Al Assad, V. Baden, D. Bour et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 1999, vol. 463, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1999.

A. Lentz.

(61813/221/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

NATINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 20.704.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze décembre, à 15.30 heures.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATINVEST S.A.H., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 2 août 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 17 octobre 1983 et mise en liquidation en date du 15 décembre 1999 suivant acte numéro 811/1999 reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.704.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sabla Al Assad, avocate, demeurant à Paris.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ali Al Assad, demeurant à Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Yann Baden, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur sur les comptes de la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
- 3) Décision sur la clôture de la liquidation.
- 4) Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

II. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire-vérificateur

Monsieur Denis Bour, comptable, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, désigné comme commissaire-vérificateur lors de l'assemblée générale extraordinaire précédent immédiatement cette assemblée, donne lecture de son rapport sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur et restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire.

II. Décharge au liquidateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire vérificateur.

III. Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme NATINVEST S.A.H., avec siège social à Luxembourg a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée constitue pour son mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, Madame Sabla Al Assad, demeurant à Paris, France, aux fins de procéder à la distribution des actifs nets de la liquidation à disposition des actionnaires suivant rapport du liquidateur du 15 décembre 1999.

IV. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés par Madame Sabla Al Assad, demeurant à Paris, France.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Al Assad, A. Al Assad, V. Baden, D. Bour et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 1999, vol. 463, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1999.

A. Lentz.

(61812/221/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LUX MINISTORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.787.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX MINISTORE, S.à r.l.

Signature

(61799/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MALMAREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.147.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour MALMAREND S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61802/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MALMAREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.147.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour MALMAREND S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61801/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MAISON RENEE BERENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 59.751.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1999, vol. 314, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 1999.

Signature.

(61800/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MATHIS PROST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R. C. Luxembourg B 46.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61803/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R. C. Luxembourg B 40.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61804/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MAYDREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.185.

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MAYDREAM S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.185, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 29 novembre 1999 dont une copie certifiée conforme et signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme MAYDREAM S.A fut constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 11 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 10 avril 1999.

Les statuts ont été modifiés par la suite par acte reçu par le notaire instrumentant le 24 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 18 novembre 1999.

II. La Société MAYDREAM S.A. a actuellement un capital social souscrit et libéré de un million quatre cent vingt-neuf mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (1.429.250,- USD), représenté par cent quarante-deux mille neuf cent vingt-cinq (142.925) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

L'Article 5 des statuts fixe le capital autorisé de la société à cinq millions de dollars des Etats-Unis (5.000.000,- USD) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune et stipule que:

«Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation de capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

III. Suite à cette autorisation, le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 29 novembre 1999 d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (350.750,- USD) pour le porter de son montant d'un million quatre cent vingt-neuf mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (1.429.250,- USD) à un million sept cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (1.780.000,- USD) par la création et l'émission au pair de trente-cinq mille soixante-quinze (35.075) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

S'agissant d'une libération qui n'est pas faite en numéraire, il n'existe pas de droit de préférence en faveur des actionnaires existants.

Les trente-cinq mille soixante-quinze actions (35.075) ont été intégralement souscrites et libérées par Monsieur Hervé de Clerck, administrateur de sociétés, demeurant à Les Pierres-C13, route de la Moubra, Montana, Valais, Suisse comme suit:

Par l'apport d'une créance de trois cent cinquante mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (350.750,- USD) que Monsieur de Clerck possède à l'encontre de la société et donc par conversion de cette créance en capital.

La réalité de cette créance a été prouvée au notaire instrumentaire sur base d'un rapport établi en date du 23 novembre 1999 par le réviseur d'entreprises MONTBRUN REVISION, S.à r.l. qui arrive aux conclusions suivantes:

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 35.075 actions de USD 10,- chacune, totalisant USD 350.750,-»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le conseil d'administration a encore, dans sa réunion précitée, donné mandat à Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg de faire acter l'augmentation de capital décidée dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5. 1^{er} alinéa des statuts est modifié et a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million sept cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (1.780.000,- USD), représenté par cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.»

Version anglaise de l'article 5:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one million seven hundred eighty thousand United States dollars (1,780,000.- USD), represented by one hundred seventy-eight thousand (178,000) shares of a par value of ten United States dollars (10.- USD) each.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à 14.013.300,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à 202.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1999, vol. 121S, fol. 5, case 2. – Reçu 140.133 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

P. Frieders.

(61805/212/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MAYDREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

P. Frieders.

(61806/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MeesPierson AIS LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.135.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 531, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Gérant

(61807/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.756.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité d'Administrateur de la société.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Umberto Cassinelli, dirigeant, demeurant à Lugano-Cassarate (Suisse), en qualité d'administrateur de la société.

Troisième résolution

En remplacement de Monsieur Marc Muller, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Muguets, en qualité d'administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Alain Noullet, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, en qualité d'administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Umberto Cassinelli, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 89, rue Clair-Chêne, en qualité d'administrateur de la société.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

MIROGLIO FINANCE S.A.
R. Tonelli
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61808/208/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.756.

Statuts coordonnés en date du 28 décembre 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61809/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.197.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61810/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

MULTI CLEANING SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.655.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(61811/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.357.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

N.K.S. FORTUNE S.A.
G. Lammar A. Renard
Administrateur *Administrateur*

(61817/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

NORD STRASSEN AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.018.

Suivant lettre du 23 décembre 1999,

- le siège de la société situé 6, place de Nancy à Luxembourg, est dénoncé avec effet au 26 décembre 1999;
- le commissaire aux comptes de la société démissionne de son mandat avec effet au 27 décembre 1999.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61818/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

NOSTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 5.026.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61819/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

NETTOYAGE DE VITRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Madame Annie-Marie Wiscour Conter, secrétaire, épouse de Monsieur Jules Flammang, demeurant à L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille; et
2. - Monsieur Jules Flammang, gérant de société, époux de Madame Annie-Marie Wiscour Conter, demeurant à L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, Madame Annie-Marie Wiscour Conter, prédite, de cent parts sociales (100) et Monsieur Jules Flammang, prédit, de quatre cents parts sociales (400) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée NETTOYAGE DE VITRES, S.à r.l., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 11A, rue Pierre d'Aspelt,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 17 août 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 268, du 4 octobre 1984;

modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés sous seing privé en date du 25 septembre 1984, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1984, volume 365, folio 19, case 2 (concernant la nomination de Monsieur Jules Flammang, comme gérant de la prédite société), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 294 du 27 octobre 1984;

modifiée en vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, concernant la cession d'une part sociale par la société de droit anglais CARDRAISE LIMITED, avec siège social à Londres à la société de droit Panaméen GRANGE and PARTNERS INC avec siège social à Panama City, en date du 16 novembre 1989, non enregistré ni publié, dont une copie après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

modifiée en vertu d'un acte d'augmentation du capital social, reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 174 du 29 mai 1999;

modifiée en vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, concernant la cession de cent parts sociales par la société de droit Panaméen GRANGE AND PARTNERS INC avec siège social à Panama City, à Madame Annie-Marie Wiscour Conter, en date du 17 novembre 1989, non enregistré ni publié, dont une copie après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Observation est ici faite, que c'est à tort et par erreur, s'il a été indiqué dans le prédit acte de cession de parts sociales du 17 novembre 1989 qu'il était cédé à Madame Annie-Marie Wiscour Conter, prédite, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. Il y a lieu de lire «cent parts sociales».

Cession de parts

Monsieur Jules Flammang prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Madame Annie-Marie Wiscour Conter, prédite, ici présente, ce acceptant, les quatre cents parts sociales (400) sur les quatre cents parts sociales (400), lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de quatre cent mille francs (400.000,-) qui a été payé comptant par la cessionnaire en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant et dès avant ce jour au cédant qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire, prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associées et entre associés.

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, les comparants déclarent que la prédite société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

De ce qui précède, il y a lieu de modifier l'article six des statuts concernant le capital social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents parts sociales (500) de mille (1.000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Annie-Marie Wiscour Conter, prédite, cinq cents parts sociales	500 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

(le reste sans changement).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée de la prédite société s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette.
(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille.

Deuxième résolution Acceptation de la démission du gérant

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Jules Flammang prédit, de sa fonction de gérant et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution
Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée a nommé comme nouvelle gérante unique de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Madame Annie-Marie Wiscour Conter, prédite.

Quatrième résolution
Engagement de la société

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de vingt-sept mille francs (27.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-M. Wiscour Conter, J. Flammang, N. Muller.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 854, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1999.

N. Muller.

(61815/224/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

OAKLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.291.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1999, vol. 531, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 13 décembre 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de 2.457.921,- LUF est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition du résultat est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61820/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

OAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, Le deux décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Antoine Carteri, serveur, demeurant à Thionville (France), 8, Boucle de la Ferme;
- 2) Madame Olga Pimentel, vendeuse, demeurant à Nieder Korn, 89, rue de Sanem;
- 3) Monsieur Jean-Pierre Kuzharczyk, cafetier, demeurant à Dudelange, 209, rue de la Libération,

ici représenté en vertu d'une procuration datée du 15 novembre 1999, laquelle restera annexée à la présente.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée OAS, S.à r.l., avec siège social à Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 453.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jean-Pierre Kuzharczyk, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Olga Pimentel, ici présente et ce acceptant, dix parts sociales (10) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée OAS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cinquante mille francs (50.000,-) montant que Monsieur Jean-Pierre Kuzharczyk, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat.

Est approuvé le cours de change d'un Euro (EUR) = LUF 40,3399.

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation de capital de 605,30 Euros, pour porter le capital à 13.000,- (treize mille) Euros.

Cette augmentation de capital est faite par un versement de 24.418,- LUF = 605,30 Euros au compte de la société, tel qu'il a été prouvé au notaire par un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille Euros (13.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) de 26,- Euros (EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Antoine Carteri, prèdit	300 parts
- Madame Olga Pimentel, prèdite	200 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille Euros (EUR) 13.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Quatrième résolution

Les associés décident que la société gardera son siège d'exploitation à Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte, mais ouvre une succursale à Luxembourg, 9, avenue du X Septembre.

Cinquième et dernière résolution

Monsieur Antoine Carteri, est nommé gérant pour l'exploitation de débit de boissons à Dudelange, et Madame Olga Pimentel, est nommée gérante pour la succursale de débit de boissons à Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt-sept mille francs (27.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Carteri, O. Pimentel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1999, vol. 845, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 décembre 1999.

C. Doerner.

(61821/209/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

OAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

C. Doerner.

(61822/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

**P.I.D. S.A.H.,
PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES DIVERSIFIÉES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 22.812.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61830/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.865.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 21 décembre 1999 que:
La démission de Monsieur Yves Sabolo de ses fonctions d'administrateur a été actée.

A été coopté comme nouvel administrateur, Monsieur Jean Paul Simonneaux, secrétaire général, demeurant à Rennes (France). Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 531, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61823/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 53.338.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

* Report à nouveau GBP (7.400,69)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

Signature.

(61824/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 53.338.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 décembre 1999 que:

* Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange,

* Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales, demeurant à Luxembourg,

ont été élus Administrateurs en remplacement de Messieurs Paul Laplume et Franz Prost, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61825/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SCALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 19.121.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1999

1. La démission des administrateurs Axel de Borchgrave, Ingrid Eid et Hugo de Stoop est acceptée et décharge leur est donnée.

2. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005:

– M. Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;

– M. Claude Schroeder, demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen;

– M. Dominique Fontaine, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

Pour extrait conforme
D. Fontaine
Administrateur

(61845/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PAMAXECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.549.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PAMAXECO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61826/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PATINVEST S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61827/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PERLES DE VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.463.

«Suite au procès-verbal du 25 avril 1998, le Conseil accepte le remplacement des administrateurs Madame Manette Olsem par Monsieur Maurice Houssa et Monsieur Aloyse Scherer jr par Monsieur Patrick Rochas.»

Pour réquisition
GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61828/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PUSHKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.554.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61834/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.021.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61831/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 51.916.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1999, les changements au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sont les suivants:

Sont nommés administrateurs de la société avec pouvoir de signature individuelle suite à la démission de l'ancien Conseil d'Administration:

- Monsieur Jesse Hester, consultant, demeurant à La Peigneurie, Sark, GB-Channel Islands, GY9 OSB;
- Monsieur Simon Peter Elmont, consultant, demeurant à The Stables, La Fregondee, Sark, GB-Channel Islands;
- Monsieur James William Grassick, consultant, demeurant à La Colinette, Sark, GB-Channel Islands.

Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Jesse Hester, demeurant à La Peigneurie, Sark, GB-Channel Islands.

Est nommée Commissaire aux Comptes:

- La société UNIFID S.A., 37, boulevard Helvétique, CH-1207 Genève.

Le siège social est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61829/637/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 52.515.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1999, vol. 314, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 1999.

Signature.

(61832/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

PTL HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 63.102.

*Extrait de la décision de l'associé unique, PENSKE TRUCK LEASING CO., L.P.,
ayant son siège social Route 10 and Pheasant Road, Reading, Pennsylvania 19607, Etats-Unis*

Celle-ci a décidé par résolution en date du 21 septembre 1999 d'approuver la démission de M. Briam Bolam comme gérant de la société et d'approuver la nomination de Monsieur Paul Prang, directeur, p/a PENSKE LOGISTICS EUROPE, BV, Amersfoort, Pays-Bas, comme gérant de la société. La résolution prend effet à la même date du 21 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

T. Chr. Akkerman

Gérant

Resolution of the sole Shareholder

PENSKE TRUCK LEASING CO., L.P., a limited partnership, established under the laws of Delaware, United States of America, with its principal place of business located at Route 10 and Pheasant Road, Reading, Pennsylvania 19607 (the «Shareholder»), duly represented by its General Partner, PENSKE TRUCK LEASING Corporation,

whereas, the Shareholder holds 100 % of the shares in the Company;

hereby resolves to remove Mr Brian Bolam, with effect from 21 September 1999, as director (gérant) of the Company and to replace him with Mr Paul Prang, all with immediate effect.

Reading, Pennsylvania, 21 September 1999.

For and on behalf of

PENSKE TRUCK LEASING CORPORATION

as General Partner of

PENSKE TRUCK LEASING CO., L.P.

By: B. Hard

President

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61833/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

REAL INVEST INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.940.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(61835/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

* Report à nouveau CHF (85.104,73)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1999.

Signature.

(61836/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 17.346.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 décembre 1999 que:

* Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Economiques et Financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 13 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61837/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RENTA INVEST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
H. R. Luxemburg B 41.374.

Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 1998, eingetragen zu Luxemburg, den 27. Dezember 1999, vol. 532, fol. 4, case 5, ist am 28. Dezember 1999 am Handelsregister zu Luxemburg hintergelegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Ausgabe für Veröffentlichungen von Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 28. Dezember 1999.

RENTA INVEST, S.à r.l.

Unterschrift

(61838/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RESO S.A., RESEARCH AND SOLUTION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.643.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour RESO S.A., RESEARCH AND SOLUTION, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61839/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RHODODENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 13.173.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61840/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RMC FINANCE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 32.347.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RMC FINANCE HOLDING S.A.H.

Deux Administrateurs

Signatures

(61841/025/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

RMC FINANCE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 32.347.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 2 décembre 1999*

Troisième résolution

L'assemblée prend acte du remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s.

RMC FINANCE HOLDING S.A.H.

Deux Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61842/025/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

R.N.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 57.241.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1999, vol. 314, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schifflange, le 23 décembre 1999.

Signature.

(61843/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TAXI MARTINS, S.à r.l., NOUVELLE SOCIETE.

Siège social: Dudelange.

Le soussigné, Monsieur Dos Santos Martins Agostinho déclare par la présente donner sa démission en tant que gérant technique de la société TAXI MARTINS, S.à r.l., NOUVELLE SOCIETE, à dater de ce jour.

Fait et passé à Dudelange, le 9 août 1999.

Signature.

(61862/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TAXI MARTINS, S.à r.l., NOUVELLE SOCIETE.

Siège social: Dudelange.

Réunion Générale Extraordinaire

1) Par la présente, il résulte d'une réunion générale extraordinaire faite et passée à Dudelange en date du 16 décembre 1999, que l'actuel gérant technique, Monsieur Pereira Da Costa Antonio Manuel, chauffeur de taxi indépendant, domicilié au 3, rue Victor Wilhelm à Esch-sur-Alzette, donne sa démission à compter de ce jour, ce qui a été accepté par la réunion générale extraordinaire des associés.

Les associés donnent pleine et entière décharge et quitus au prédit gérant technique, Monsieur Pereira Da Costa Antonio Manuel.

2) La réunion générale extraordinaire des associés a décidé à l'unanimité des voix de nommer comme nouveau gérant technique de la société, TAXI MARTINS, S.à r.l., NOUVELLE SOCIETE, Monsieur Koob Michel, indépendant, habitant au 10, Impasse Abbé Muller, L-9065 Ettelbruck, à dater de ce jour.

Fait à Dudelange, le 16 décembre 1999.

TAXI MARTINS, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 1999, vol. 135, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Santioni.

(61863/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

ROPPERSE S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 33.796.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61844/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SEDRUN HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour SEDRUN HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61848/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

**THIEL LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. THIEL ET ASSOCIES S.A.).**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft THIEL ET ASSOCIES S.A. mit Sitz in Grevenmacher, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den handelnden Notar am 4. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C von 1992, Seite 25251;

umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 8. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C von 1993, Seite 10058;

und umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 12. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C von 1994, Seite 2238.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Roland Gierenz, Privatangestellter, zu Huldigen wohnend.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Josiane Hammerel, Privatangestellte, zu Bettemburg wohnend.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Günther Thiel, Speditionskaufmann, wohnhaft in Luxemburg-Neudorf.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die einhundertzweitausend Aktien (102.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken

(1.000,-), welche das gesamte Stammkapital von einhundertzwei Millionen Franken (102.000.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1.- Umstellung der Währung des Kapitals der Gesellschaft von LUF auf EUR.
- 2.- Abschaffung des Nennwertes pro Aktie und Umstellung auf nennwertlose Aktien.
- 3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitales von acht Millionen zweihunderttausend Euros (8.200.000,-) durch Bareinzahlung, sowie Erhöhung von vier Million zweihunderteinundsiebzigttausend Euros (4.271.000,-) welche getätigt wird durch Gutschreibung vom Bilanzposten «freie Rücklagen».
- 4.- Einführung eines genehmigten Kapitals von fünfzehn Millionen Euros (15.000.000,-).
- 5.- Änderung von Artikel fünf der Satzung.
- 6.- Umänderung vom Namen der Gesellschaft in THIEL LOGISTIK A.G. und Umänderung des Artikels 1 der Statuten.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Währung des Gesellschaftskapitals von luxemburger Franken auf Euros umzustellen.

Zweiter Beschluss

Die Konvertierung des in luxemburger Franken ausgedrückten Kapitals in Euro ergibt mit dem am 31. Dezember 1998 unwiderrüflich festgelegten Umrechnungskurs von 1 EURO = 40,3399 luxemburger Franken einen Betrag von 2.528.513,95 (gerundet).

Die Generalversammlung beschliesst eine Erhöhung des Kapitals von 486,05 (gerundet) um so das Kapital auf den runden Betrag von 2.529.000,- festzusetzen. Die Erhöhung des Gesellschaftskapitales von 486,05 wird vorgenommen, indem dieser Betrag dem Bilanzposten «freie Rücklagen» abgebucht und dem Bilanzposten «gezeichnetes Kapital» gutgeschrieben wird.

Dritter Beschluss

Um das Problem der Mitführung «krummer» Nennwerte zu vermeiden, beschliesst die Generalversammlung den Nennwert pro Aktie abzuschaffen und die Aktien auf nennwertlose Aktien umzustellen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zwölf Millionen vierhunderteinundsiebzigttausend Euros (12.471.000,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen fünfhundertneunundzwanzigttausend (2.529.000,-) auf fünfzehn Millionen Euros (15.000.000,-) festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass diese Kapitalerhöhung sich aufteilt wie folgt:

Durch eine Bareinlage von 8.200.000,- welche Summe der Gesellschaft zur freien Verfügung steht sowie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde laut Bescheinigung ausgestellt durch die GENERALBANK aus Luxemburg, am 26. November 1999. Durch eine Einlage von 4.271.000,- welcher Betrag dem Bilanzposten «freie Rücklagen» abgebucht und dem Bilanzposten «gezeichnetes Kapital» gutgeschrieben wird.

Diese Summe wurde durch einen Bericht vom «Réviseur d'Entreprises» Marco Ries, datiert vom 26. November 1999, bestätigt, welcher Bericht nach gehöriger ne varietur-Unterzeichnung dieser Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben formalisiert zu werden, und welche Konklusionen folgende sind.

«Conclusion

A notre avis, sur base de nos travaux effectués nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'incorporation des résultats reportés d'un montant de LUF 178.922.960,- au capital social de la société THIEL & ASSOCIES S.A.

Signé: Marco Ries.»

Sechster Beschluss

Die Zeichnung der neuen Aktien werden proportional gezeichnet durch die bestehenden Aktionäre.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst ein genehmigtes Kapital einzuführen mit einer Summe von fünfzehn Millionen Euros (15.000.000,-).

Achter Beschluss

Gemäss vorhergehenden Beschlüssen beschliesst die Generalversammlung den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehn Millionen Euros (15.000.000,-), eingeteilt in fünfzehn Millionen Aktien (15.000.000) ohne Nennwert. Das genehmigte Kapital beträgt fünfzehn Millionen Euros (15.000.000,-), eingeteilt in fünfzehn Millionen Aktien (15.000.000) ohne Nennwert.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom heutigen Tage an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen; einer erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel als automatisch angepasst anzusehen. Der Verwaltungsrat kann das Bezugsrecht («droit de souscription préférentiel») ganz oder teilweise abschaffen oder beschränken bezugnehmend auf die Zeichnung des genehmigten Kapitals.

Das genehmigte und gezeichnete Kapital kann durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Generalversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den Bedingungen die das Gesetz vorsieht ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Neunter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft umzuändern in THIEL LOGISTIK AG.

Somit erhält der erste Artikel der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Personen und allen denjenigen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft («société anonyme»), unter der Bezeichnung THIEL LOGISTIK A.G. gegründet.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr drei Millionen siebenhunderttausend luxemburger Franken (LUF 3.700.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettembourg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Thiel, R. Gierenz, J. Hammerel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1999, vol. 845, fol. 84, case 2. – Reçu 3.307.872 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 décembre 1999.

C. Doerner.

(61866/209/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

THIEL LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft, (anc. THIEL ET ASSOCIES S.A.).

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

C. Doerner.

(61867/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

VEDADO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.712.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 décembre 1999 qu'une libération complémentaire par les actionnaires, sur le compte bancaire de la société, à concurrence de 25 % du capital social souscrit, a été constatée.

Désormais, le capital social souscrit est libéré à hauteur de 50 %, soit à hauteur de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 531, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(61883/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SERMET INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.580.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes de la société ont démissionné avec effet au 30 décembre 1999.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 30 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61849/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.499.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SETAS S.A.

F. Mesenburg

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

(61850/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SETAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.519.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SETAS INTERNATIONAL S.A.

F. Mesenburg

J.-R. Bartolini

Administrateur

Administrateur

(61851/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

**SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU BENELUX S.A.,
Société Anonyme.**Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.

R. C. Luxembourg B 55.330.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(61856/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SITARO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.133.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SITARO INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(61852/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SNACK ISTANBUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 4, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.487.

EXTRAIT

Il résulte de trois cessions de parts documentées par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 3CS, fol. 83, case 4, que la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts de la société à responsabilité limitée SNACK ISTANBUL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 4, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, le 9 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 460 du 16 septembre 1995, au capital social de 500.000,- LUF, représenté par 100 parts sociales de 5.000,- LUF chacune, est modifiée comme suit:

1) Madame Reyhan Hakan, gérante, épouse de Monsieur Ismail Karadeniz, demeurant à F-57270 Uckange, 22, rue du Temple, quarante parts sociales	40
2) Monsieur Ismail Karadeniz, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange, 22, rue du Temple, cinquante parts sociales	50
3) Monsieur Galip Kekic, chef cuisinier, demeurant à F-57400 Sarrebourg, 4, avenue Poincaré, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

Signature.

(61853/212/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.683.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SOCALUX S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(61854/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 37.799.

*Excerpt of the Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders
of SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
held on December 13th, 1999*

The meeting has taken the following resolutions:

- The meeting appointed Mr Richard Mountford, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED, London, as director of the company.
- The meeting authorised the board of directors to appoint Mr Richard Mountford as managing director and general manager of the company, who can commit the company by his individual signature, for an indeterminate period.

Traduction française:

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
qui s'est tenue en date du 13 décembre 1999*

L'assemblée a pris les décisions suivantes:

- L'assemblée a nommé Monsieur Richard Mountford, administrateur-délégué, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED, Londres, en tant qu'administrateur de la société.
- L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à nommer pour une durée indéterminée Monsieur Richard Mountford en tant qu'administrateur-délégué et directeur général de la société, qui pourra engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 531, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61847/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.799.

*Excerpt of the Minutes of the board of directors of SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
held on December 15th, 1999*

The board of directors has taken the following resolution:

The meeting appointed Mr Richard Mountford as managing director and general manager of the company, who can commit the company by his individual signature, for an indeterminate period, in replacement of Mr John Hall, who resigned as director, managing director and general manager of the company with effect from December 15th, 1999.

Traduction française:

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société
SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
qui s'est tenue en date du 15 décembre 1999*

Le conseil d'administration a pris la décision suivante:

Le conseil d'administration a nommé Monsieur Philippe Richard Mountford, pour une durée indéterminée en tant qu'administrateur-délégué et directeur général de la société, qui pourra engager la société par sa signature individuelle, en remplacement de Monsieur John Hall qui a démissionné en tant qu'administrateur, administrateur-délégué et directeur général de la société avec effet au 15 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 531, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61846/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 45.462.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 521, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(61855/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SODECOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 33.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61857/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TRESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 10.746.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(61873/509/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.096.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61858/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

SWISSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.461.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour ordre
ETUDE ALAIN LORANG
A. Lorang
Avocat

(61859/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TALUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 48.383.

Le conseil d'administration de la société a démissionné avec effet au 24 décembre 1999.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 24 décembre 1999.

Le commissaire aux comptes a démissionné avec effet au 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(61860/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TANAKA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61861/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TEMPESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.869.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour TEMPESTA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61864/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TEXTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.447.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TEXTO INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61865/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

THREE-I, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 52.528.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 21 octobre 1999*

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Christian Aubert de sa fonction d'administrateur de la société en date du 18 octobre 1999.

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'administrateur:

- * Monsieur Jean-François Denis, Directeur, demeurant à Wolkrange (Belgique);
- * Monsieur Luc Thorens, Directeur général, demeurant à Oupeye (Belgique).

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-François Denis et Monsieur Luc Thorens administrateurs-délégués de la société avec pouvoir d'engager la société sous leur seule signature.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Luc Thorens, représentant légal de la succursale belge.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61868/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TOMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.135.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61869/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.284.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61879/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TOPFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 9 décembre 1999

L'assemblée générale décide de réélire les administrateurs Madame Maggy Kohl, Monsieur Marc Loesch et Monsieur Jean-Paul Spang, pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2000.

L'assemblée générale décide de réélire le commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A. pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOPFIN HOLDING S.A.

Signature

(61870/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TRANZILUX FRACHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme CLIFFORD MANAGEMENT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (B.V.I.); ici représentée par Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Pétange; en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 1999.
 - 2) La société DOLL HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola (B.V.I.); ici représentée par Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Pétange; en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 1999.
 - 3) La société anonyme LOREDO INVESTMENT S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.); ici représentée par Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Pétange; en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 1999.
 - 4) La société FLORIDA MANAGEMENT INC., avec siège social à Tortola (B.V.I.); ici représentée par Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Pétange; en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 1999.
 - 5) Monsieur Dimitry Savranskiy, demeurant à Kolpachny per. 6-5.122, 101.000 Moskau (Russie); ici représentée par Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant à Konz (Allemagne); en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 1999.
 - 6) Madame Anna Petrova, demeurant à Yablochkova str. 41-B, Apt 139, 127.322 Moskau (Russie); ici représentée par Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant à Konz (Allemagne); en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 novembre 1999;
- lesquelles six prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme prédits, déclarent que les nommés sub 1) - 4) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TRANZILUX FRACHT, S.à r.l., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 janvier 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 10418.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme CLIFFORD MANAGEMENT S.A. prédite, ici représentée comme il est dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Dimitry Savranskiy, représenté comme il est dit ci-avant, cent vingt-cinq parts sociales (125) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée TRANZILUX FRACHT, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-) que la société anonyme CLIFFORD MANAGEMENT S.A. représentée comme il est dit ci-avant, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

La société DOLL HOLDINGS LIMITED prédite, ici représentée comme il est dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Dimitry Savranskiy, représenté comme il est dit ci-avant, cent vingt-cinq parts sociales (125) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée TRANZILUX FRACHT, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-) que la société DOLL HOLDINGS LIMITED, représentée comme il est dit ci-avant, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

La société anonyme LOREDO INVESTMENT S.A. prédite, ici représentée comme il est dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Anna Petrova, prédite, représentée comme il est dit ci-avant, cent vingt-cinq parts sociales (125) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée TRANZILUX FRACHT, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-) que la société LOREDO INVESTMENT S.A., représentée comme il est dit ci-avant, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Quatrième résolution

La société FLORIDA MANAGEMENT INC. prédite, ici représentée comme il est dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Anna Petrova, prédite, représentée comme il est dit ci-avant, cent vingt-cinq parts sociales (125) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée TRANZILUX FRACHT, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-) que la société FLORIDA MANAGEMENT INC., représentée comme il est dit ci-avant, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Cinquième et dernière résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6, des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Dimitry Savranskiy, prédit:	250 parts
Madame Anna Petrova, prédite,	250 parts
Total: cinq cents parts sociales:	500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée:

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille francs (28.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Fernandes, N. Reinert, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1999, vol. 845, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 décembre 1999.

C. Doerner.

(61871/209/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TRANZILUX FRACHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

C. Doerner.

(61872/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

T.S.F. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 39.565.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 décembre 1999, vol. 143, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

(61874/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

T.S.F. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 39.565.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 décembre 1999, vol. 143, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

(61875/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

T.S.F. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 39.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 décembre 1999, vol. 143, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

(61876/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TUSCAN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.344.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

TUSCAN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(61877/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

UNEVINC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.064.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

UNEVINC S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(61878/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

WINCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 53.751.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu extraordinairement le 1^{er} septembre 1999 à Luxembourg*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

* Le Conseil d'Administration accepte la démission de Maître Monique Watgen en tant qu'administrateur de la société et décide de nommer Monsieur Maurice Houssa en tant que nouvel administrateur de la société. Le mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

* Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 40, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61886/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

UIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.235.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

UIFRA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(61880/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

VALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.696.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

Pour VALFIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(61881/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

VALSER SOCIETE ANONYME HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 45.737.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61882/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

WESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 35.103.

Constituée le 22 octobre 1990 par-devant le notaire Maître Edmond Schroeder.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 janvier 1999

Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil décide de confier la présidence du conseil à Monsieur Damien le Grelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

(61885/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

EDMOND ISRAEL FOUNDATION.

Siège social: L-2964 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Le bilan au 16 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Signature.

(61890/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

WAVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 1999

L'Assemblée accepte la démission de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, de leur poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme, au poste d'administrateurs, les personnes suivantes: Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant 1, Am Duerf à L-6195 Imbringen; Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg; Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant 22, Cité Bettenwies à L-8479 Eischen.

L'Assemblée nomme, au poste de commissaire aux comptes la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes viendront à échéance en 2005.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61884/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

XANTHOS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.257.

Le conseil d'administration de la société a démissionné avec effet au 30 décembre 1999.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 30 décembre 1999.

Le commissaire aux comptes a démissionné avec effet au 30 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61887/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

ALTOMARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1999.

2) La société anonyme ECOREAL, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 décembre 1999.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ALTOMARE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces actifs, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par six mille deux cents (6.200) actions au porteur d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions au porteur de dix euros (10,- EUR) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à quinze heures trente.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille un.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., six mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	6.199
2) Ecoreal S.A., une action	<u>1</u>
Total: six mille deux cents actions	6.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Edward Bruin, Maître en droit, demeurant à Mondercange.
- b) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn.
- c) Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X septembre.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille un.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Birchen, C. Wald, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 3CS, fol. 93, case 10. – Reçu 25.011 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

F. Baden.

(61893/200/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1999.

YOSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 62.158.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société YOSHI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 27 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Triole, employée privée, demeurant à F-Elzange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Bereldange.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 3 des statuts.

3. Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué et d'un administrateur. Décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

5. Autorisation à donner au conseil d'administration pour déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jan Hamelink.

6. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-7216 Bereldange, 16, rue Bour, App. numéro 28, 1^{er} étage.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 1^{er}, paragraphe 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Paragraphe 3.** Le siège social est établi à Bereldange.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Madame Carine Bittler au poste d'administrateur-délégué et de Maître René Faltz au poste d'administrateur de la société.

L'assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs de la société:

Monsieur Jan Hamelink, administrateur de sociétés, demeurant à B-Assenede.

Monsieur Adriaan de Feijter, administrateur de sociétés, demeurant à L-Steinsel.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2003.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jan Hamelink préqualifié.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Jan Hamelink préqualifié comme administrateur-délégué conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires, à l'article 9 des statuts et à l'article 60 de la loi régissant les sociétés commerciales.

Monsieur Jan Hamelink a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature. Les deux autres administrateurs auront pouvoir de signature conjointe à deux.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bittler, N. Triolé, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 1999, vol. 463, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 décembre 1999.

A. Lentz.

(61888/221/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

YOSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 62.158.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 décembre 1999.

A. Lentz.

(61889/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1999.

CORDITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1999.

2) La société anonyme ECOREAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 décembre 1999.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de CORDITE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que de l'article 209 de la loi sur les sociétés telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions au porteur d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions au porteur de dix euros (10,- EUR) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille un.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	7.499
2) ECOREAL S.A., une action	1
Total: sept mille cinq cents actions	7.500

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Edward Bruin, Maître en droit, demeurant à Mondercange.
- b) Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm.
- c) Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille un.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Birchen, C. Wald, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 3CS, fol. 93, case 12. – Reçu 30.255 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

F. Baden.

(61896/200/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1999.

AMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, avec siège social Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée Tortola, le 9 novembre 1999,

2) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2 juin à 13.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2000.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, trente et une actions	31
2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié, une action	1
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept (1.290.877,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 36, case 7. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(61894/230/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1999.

GARREAU-SIMON, S.e.n.c., Société en nom collectif,
agissant sous l'enseigne commerciale **FYTOPHARMA INTERNATIONAL, S.e.n.c.**
Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze décembre.

Ont comparu:

1.- Monsieur Garreau Jacques Elie Marius, né le 20 octobre 1934, résidant à F-85570 St Valérien;

2.- Madame Simon veuve Roger Colette Juliette Julie, née le 9 février 1936, résidant à F-Brécy-Brières (Ardennes).

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois luxembourgeoises y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est l'importation, l'exportation ainsi que la commercialisation de tous types de produits phytopharmaceutiques. Elle pourra aussi négocier tous produits dérivés ou matières premières.

Elle pourra faire toutes les transactions immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

Art. 3. La société prendra comme dénomination société en nom collectif GARREAU-SIMON, agissant sous l'enseigne commerciale FYTOPHARMA INTERNATIONAL, S.e.n.c.

Art. 4. La société est constituée pour une durée de 30 ans maximale.
Elle pourra être dissoute sur simple décision des associés.

Art. 5. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché sur simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est établi à 100.000,- LUF (cent mille francs luxembourgeois), divisé en cent parts sociales de mille francs luxembourgeois chacune.

Souscription du capital

1.- M. Garreau, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Simon, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.
Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.
Les gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait par la gérance un inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale de la société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution ont été réglés.

Assemblée générale

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Ont été nommés comme gérants:
M. Garreau Jacques, préqualifié;
Mme Simon Colette, préqualifiée.
- 2.- Leur mandat a une durée illimitée.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle des gérants.
- 4.- Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Fait et passé à Luxembourg, le mercredi 15 décembre 1999.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs identités, le présent acte.

Signatures.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of December.

Have compared:

- 1.- Mr Garreau Jacques Elie Marius, born 20th October, 1934, residing in F-85570 St Valérien;
- 2.- Mrs Simon veuve Roger Colette Juliette Julie, born 9th February, 1936, residing in F-Brécy-Brières (Ardennes).

Art. 1. Has been formed by the comparants and all the one who could become associates later on, a Company in Collective Name which will be ruled by the concerned Luxembourg Laws as well as by the actual Memorandum.

Art. 2. The social reason of the Company is the importation/exportation and commercialisation of all kind of phyto-pharmaceutics. She may also sell all kind of prime materials or consumables. She may accomplish all financial transactions on this behalf.

Art. 3. The company will have as denomination, company in collective name GARREAU-SIMON under the commercial label FYTOPHARMA INTERNATIONAL, S.e.n.c.

Art. 4. The company has been constituted for thirty years maximum.
It can be dissolved upon simple decision between the associates.

Art. 5. The head office has been established in Luxembourg. It can be freely transferred in any other location of the Grand Duchy, upon simple decision of the associates.

Art. 6. The social capital has been established at 100,000.- LUF (one hundred thousand Luxembourg Francs), divided in hundred parts of one thousand (1,000.- LUF) each.

Subscription of the capital

1.- Mr Garreau, prequalified, fifty parts	50
2.- Mrs Simon, prequalified, fifty parts	50
Total: one hundred social parts	100

All the parts have been totally liberated by means of cash payments, in such a way that the amount of one hundred thousand francs (100,000.- LUF) is by now at the disposal of the new Company.

Art. 7. The Company is administered by one or more Directors, Associates or not.

They are nominated for a term not exceeding six years.

The Directors can be re-elected.

Art. 8. Each year by the 31 December there will be drawn up by the Directors an inventory of the Activa and Passiva of the Company as well as a statement and a Profit and Loss Accounting scheme.

The Net Profit, deduction made of all the General Charges and instalments, is at the free disposal of the General Meeting of the Company.

Art. 9. For all the points not expressly mentioned in this deed, all parties will take reference to the legal dispositions which are in force.

All the charges, expenses, remunerations and others of all kind which have occurred or have been imposed to the company in order to realise its constitution have been regularised.

General Meeting

And furthermore the associates, present or represented, representing the integral amount of the social capital, considering each other as duly convoked, met each other in General Meeting and they took unanimously the following resolutions:

1.- Are appointed as managers:

Mr Garreau Jacques, prequalified;

Mrs Simon Colette, prequalified.

2.- Their mandate is valid for an unlimited period.

3.- The company is validly bound by the sole signature of the Director(s).

4.- The registered office is established at L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Done and passed in Luxembourg, the fifteenth of December, one thousand nine hundred and ninety-nine.

And after having done the reading and the interpretation to the comparants, they have signed with proof of their identities.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 5, case 3. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61899/000/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1999.

AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AETNA GROUP S.p.A., une société anonyme de droit italien, ayant son siège social au 59 via s.s. Marecchia, I-47037 Villa Verucchio (RN),

représentée par Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Villa Verucchio, le 18 novembre 1999.

2. ALSONS s.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social au 59 via s.s. Marecchia, I-47037 Villa Verucchio (RN),

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Villa Verucchio, le 18 novembre 1999.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}- Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III- Administration

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et un vice-président. Toutefois, les premiers président et vice-président seront nommés par l'assemblée générale. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi et les présents statuts.

De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par:

- la signature individuelle du président ou
- la signature individuelle du vice-président ou
- les signatures conjointes de deux administrateurs,

sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article dix des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V- Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de septembre à seize heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société AETNA GROUP S.p.A., prénommée, quarante-neuf actions	49
2. La société ALSONS s.r.l., prénommée, une action	<u>1</u>
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:

a. Monsieur Alfredo Aureli, administrateur de sociétés, demeurant à I-47900 Rimini, 47 via P. Amedeo.

b. Monsieur Gianlorenzo Urbani, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, 2, via Mazzini.

c. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Monsieur Alfredo Aureli est nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur Gianlorenzo Urbani est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes annuels au 30 juin 2000.

5) Après avoir constaté qu'une convention de domiciliation à durée indéterminée a été conclue entre la Société et KPMG FINANCIAL ENGINEERING, société civile, ayant son siège social à Luxembourg, l'assemblée décide de fixer le siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, P. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 121S, fol. 14, case 11. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1999.

F. Baden.

(61891/200/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1999.